

DEMANDE DE BRANCHEMENT POUR LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Document à retourner à la Direction Eau et Assainissement

Demandeur (cocher la mention utile)

Monsieur Madame

Nom*

Prénom*

Société ou organisme

Raison sociale*

Représenté par*

N° SIRET (si société ou organisme)* Attention : obligatoire pour les professionnels

Pour les Administrations Publiques joindre les codes obligatoires pour la réception des factures dématérialisées via CHORUS (N° d'engagement, code service...)

Adresse

N° * voie

Code postal* Commune*

Tél. fixe et /ou portable*

Email

Agissant en qualité de :

Propriétaire gérant autre (préciser)

Demande pour l'immeuble situé :

Adresse :

Code postal..... Ville

Section : Parcelle :

Construction neuve Construction existante depuis :

Local à usage commercial ou industriel (préciser la nature de l'activité) :

Référence du dossier d'urbanisme :

Nombre de logements à raccorder : Date de mise en service souhaitée :

N° du compteur d'eau potable* (indiqué sur votre facture d'eau) :

Pièce à joindre impérativement :

- plan masse ou plan de situation

Travaux :



La profondeur maximum du branchement est de 1m par rapport au niveau de la voirie. Nous vous rappelons que votre terrain devra être borné avant la pose du regard de branchement. Lorient Agglomération ne pourra être tenu responsable d'un mauvais positionnement du dit regard à défaut de bornage certifié.

Délais de commencement des travaux : 2 mois à compter du jour de réception du devis signé.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Observations :

.....
.....
.....

Nom et Adresse de facturation :

Nom, Prénom ou raison sociale * (de la personne redevable de la facture) :

Date de naissance* (Si particulier)

Lieu de naissance* : Pays Ville

N° SIRET (si société ou organisme)* (Obligatoire pour les professionnels)

Adresse* :

Code postal* : Ville* :

Montant forfaitaire pour un branchement n'excédant pas 6 mètres sous voirie existante, avec pose d'un tabouret de raccordement. **Au-delà de 6 mètres un devis est établi. Ces tarifs sont votés annuellement par le Conseil Communautaire du mois de décembre et sont disponible sur le site de Lorient Agglomération dans la rubrique délibération.**

Taux de TVA :

La facture définitive sera établie sur la base du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation des travaux. Elle vous sera adressée après exécution des travaux.

Je m'engage, après les travaux de raccordement, à en informer et contacter le service d'assainissement (02 90 74 74 99 ou 02 90 74 74 97) afin qu'il procède au contrôle de conformité portant sur la séparation des eaux usées et pluviales. Suite au raccordement, je serai soumis au versement de la PFAC (participation financière pour l'assainissement collectif) au tarif en vigueur à la date du contrat.
A défaut de demande de contrôle, je m'expose à une pénalité.

Je déclare avoir pris connaissance ou si ce n'est le cas à la date de signature de la présente, je m'engage à prendre connaissance du règlement de service public d'assainissement collectif en vigueur consultable en ligne sur le site de Lorient Agglomération (www.lorient-agglo.bzh).

Fait à le Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la facturation des prestations des contrôles d'assainissement collectif. Le destinataire de ces données est la Direction Eau et Assainissement.

Conformément la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif la protection des personnes physiques l'égard du traitement des données personnelles et la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations vous concernant que vous pourrez exercer en adressant un courrier à Lorient Agglomération, Direction Eau et Assainissement, Maison de l'Agglomération, Bâtiment Anoriente - 6 rue de l'Aquilon 56100 LORIENT.

Afin de faire valoir vos droits, votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.

(*) Données obligatoires pour éviter les erreurs de dénomination et de facturation